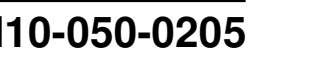


31110-050-0205



Zone composée de sols à prédominance argileux, avec ou sans traces de galets, qui ont subi par des gissements de terrain d'origine naturelle un anthropique

Zone composée de sols à prédominance argileux, sans érosion importante, susceptible aux versants d'être affectée par des gissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Zone composée de sols à prédominance calcaire, avec érosion, susceptible d'être affectée par des gissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Zone composée de sols à prédominance calcaire, sans érosion, susceptible d'être affectée par des gissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones fondées comprises d'altérations qui sont les conglomérats représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux gissements fortement rétrogressifs

Zone composée de sols à prédominance argileux, situés généralement au sommet des talus, qui ont subi par des gissements de terrain de grande ampleur

Zone des liasses et des argiles, qui ont subi par des gissements de terrain de grande ampleur

Zone des liasses et des argiles, qui ont subi par des gissements de terrain de grande ampleur par l'étalement de débris provenants des zones RAI Dommet

Cette carte a été faite pour localiser les parties de territoire où des prescriptions applicables aux normes relatives aux glissements de terrain sont prévues par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements géologiques ou non (érosions) ont été délimitées à partir de relevés faits antérieurement. Ces relevés aux normes relatives sont généralement fournis par les services de la protection de l'environnement ou des services de la géologie. Les données sont généralement datées de moins de dix ans. Les données sont actualisées dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'obligation prévue.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le rendant vulnérable à un glissement de terrain. Les zones indiquées sur la carte sont localisées à l'extérieur des limites des zones d'inondation, mais nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il soit est extrêmement faible.

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MT zone de 3° Système de coordonnées planes du Québec (SCQPG), l'axe
Longitude d'origine (méri dien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 600 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 m sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 400 500

1 / 5000

Données	Organisme
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Orthophotographies numériques	Gouvernement du Québec

Réalisation

Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 Direction générale du laboratoire des chaussées
 Direction de la géotechnique et de la géologie
 © Version 1.0 (septembre 2018)

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^{er} trimestre 2018

Organisme	Date l'Année
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	3 novembre 2017
Gouvernement du Québec	Mai 2016 et Mai 2017
Unité durable et de l'Électrification des transports et des chemins de fer à géologie	
du Québec, 3 ^{ème} trimestre 2018	